

**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Présents : 15  
Procurations : 2  
Absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025**

**Présents :** M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Martial MALIGES, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Monsieur Nicolas SALLÉS

**Absents excusés :** Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Franck GERVAIS, M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, M. Gérald MENRAS ayant donné procuration à M. Éric MIEUSSET

**Absents :** Mme Évelyne ALCHER, Mme Larissa FAGES, Mme Corinne MUNIER, M. Michel PRIEUR

**Secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET

---

**17/2025 - Vente de la parcelle B 1174 entrée du Monastier - Modification**

Lors du Conseil Municipal du 21 février 2024, Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée la proposition de deux entreprises souhaitant acquérir la parcelle B1174, d'une surface de 719 m<sup>2</sup> qui doit donner lieu à un nouveau métrage, située à l'entrée du Monastier, côté rond-point de l'autoroute. Le Conseil Municipal du 03 avril 2024 avait désigné l'entreprise DUFFOUR Dimitri comme acquéreur pour l'installation d'un showroom, d'un espace de stockage et un secrétariat pour une surface totale de 250 m<sup>2</sup>.

Monsieur DUFFOUR a informé la mairie de son renoncement au projet engagé au profit d'un autre, d'ordre familial.

La SARL Détente et piscine, sise à Bourgs sur Colagnes était également portée acquéreur pour l'installation d'un showroom de 100 à 150 m<sup>2</sup>. L'entreprise a informé la mairie de son souhait de maintenir sa candidature sous un nouveau nom, la SCI SANDERVE désignant Monsieur DESSAILLEN Hervé, Madame CHARRADE Sandra et la SARL Détente et piscine comme gérants associés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

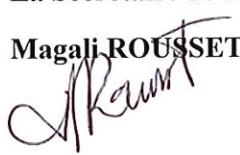
- **DECIDE** de retenir la SCI SANDERVE sise, 8 rue de Saint Amans au Monastier, détenue par Madame Sandra CHARRADE, Monsieur Hervé DESSAILLEN et la SARL Détente et piscine pour l'installation d'un showroom, sur la parcelle B1174 après redéfinition de la surface exacte de la parcelle cédée,
- **DECIDE** de fixer le prix de vente à quinze mille euros (15 000 €),
- **DEMANDE** à la SCI SANDERVE d'achever les travaux dans les deux ans suivants la date de l'acte de vente, de s'engager à ne pas revendre ledit bien avant la fin de la deuxième année et à végétaliser tous les abords de la parcelle,
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à cette affaire,

- **DESIGNE** Maître BOULET, notaire à Marvejols et en qualité de notaire de la commune, pour rédiger l'acte de vente et réaliser plus généralement tout ce qu'il sera nécessaire à la rédaction de cette affaire.

Bourgs sur Colagne, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance

Magali ROUSSET



Le Maire,  
Lionel BOUMIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).